



PROCÈS-VERBAL DU 5 SEPTEMBRE 2014

SÉANCE ORDINAIRE

1. Présences et quorum

PRÉSENTS:

Conseillers / Conseillères : **M. Marcel Nadeau**
M. Bruno Roy
Mme Nancy Pineault
M. Rodrigue Ouellet
Mme Bibiane Gagnon

ABSENTE :

Mme Jeanne-Paule Beaulieu

Josette Bouillon, directrice générale est aussi présente.

Cinq (5) personnes dans l'assistance

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

14-144

Tout en laissant le point varia ouvert,
Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Marcel Nadeau
et unanimement résolu :
QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{er} AOÛT 2014

14-145

Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :
QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2014.

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AOÛT 2014**

14-146 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Bruno Roy et unanimement résolu :
QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 août 2014.

5. **LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES**

14-147 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et résolu unanimement;
QUE les comptes du mois d'AOÛT sont acceptés par les membres du conseil municipal, pour un montant de **48 033.38\$**.

Je certifie qu'il y a les crédits suffisants pour rencontrer les dépenses mentionnées ci-dessus.

.....
Secrétaire-trésorière

6. **CORRESPONDANCE**

Dépôt de l'état des revenus et dépenses du mois d'AOÛT 2014.

POSTE DE MANŒUVRE (BANQUE DE NOMS)

14-148 Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et unanimement résolu :
QUE le conseil accepte la candidature de monsieur Gaétan Morin pour le poste de manœuvre, il fera parti de la banque de noms.

M. Jean-Pierre Bélanger et Mme Nancy Pineault désirent participer au comité de révision du schéma de couverture de risque incendie.

LE SERVICE D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE LA MITIS

14-149 Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu :
QUE le conseil autorise madame Nancy Pineault à participer à une formation sur le contenu de la réglementation en matière d'urbanisme, le 4 octobre prochain.

POSTES CANADA

14-150 **ATTENDU QUE** les réductions d'heures au service à la clientèle nuisent à l'accès des services dispensés par le bureau de poste pour nos citoyens.

Il est proposé par madame Bibiane Gagnon
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier demande à Postes Canada de remettre en place les heures d'ouverture au service à la clientèle tel qu'avant les réductions mises de l'avant puisque ces réductions ont comme impact un service inadéquat pour les citoyens.

LOCATION DE LA SALLE MUNICIPALE ET D'UN LOCAL

14-151 Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par madame Nancy Pineault
et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la location de la salle municipale, à madame Dana Michaud, le 13 septembre prochain, pour une fête d'enfants.

Coût de location : 100,00\$ conciergerie comprise.

14-151A Il est proposé par madame Nancy Pineault,
appuyé par monsieur Bruno Roy
et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise le Club des 50 ans et plus à utiliser la salle municipale, le 24 septembre prochain pour une rencontre interclub.

14-152 Il est proposé par madame Nancy Pineault,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise madame Martine Charette à louer une salle au centre communautaire, le 24 décembre prochain, pour célébrer le réveillon de Noël en famille.

Si consommation de boissons alcoolisées, un permis de réunion devra être demandé à la régie des alcools des courses et des jeux (RACJ).

Si musique, un droit devra être payé à la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN), selon le tarif en vigueur.

Coût de location : 40.00\$ conciergerie comprise.

SYSTÈME DE TÉLÉPHONIE IP/TÉLUS

14-153 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Marcel Nadeau
et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier adhère au système de téléphonie IP offert par la MRC de La Mitis.

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier ne renouvelle pas le contrat de services avec la société Télus communications, échu le 11 octobre 2014.

No facturation : 4187984305.

**DÉNONCIATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-GARNIER
CONCERNANT LES NOUVELLES DEMANDES D'HYDRO-QUÉBEC POUR
HAUSSER LES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ**

14-153A **CONSIDÉRANT QU'**Hydro-Québec désire obtenir une hausse substantielle des tarifs d'électricité à compter du 1^{er} avril 2015, soit une augmentation de 3,9 %;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'année 2003, Hydro-Québec a demandé et obtenu des hausses de tarifs d'électricité de l'ordre de 23,1 %;

CONSIDÉRANT QUE ces hausses de tarification impliquent aussi des factures d'électricité à la hausse pour les villes et municipalités du Québec pour le chauffage et l'utilisation des différents bâtiments municipaux soient les bibliothèques, les arénas, les piscines, etc.;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec appartient aux Québécois et qu'elle devrait viser la fourniture d'hydroélectricité à un tarif préférentiel pour les consommateurs du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les hausses de tarifs accordées en 2013 et 2014 dépassent l'indice des prix à la consommation et qu'il en sera de même en 2015;

CONSIDÉRANT QUE ces hausses de tarification se répercuteront sur le compte de taxes des citoyens et citoyennes de la municipalité de Saint-Charles-Garnier et il en est de même pour les commerces et institutions publiques.

CONSIDÉRANT QUE cette situation fera en sorte que les propriétaires résidentiels, commerciaux, industriels et institutionnels seront affectés de façon exponentielle par la hausse des tarifs demandés par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE ces impacts nuiront davantage aux familles à faibles revenus ainsi qu'aux aînés qui auront encore plus de difficulté à honorer leurs factures;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par madame Nancy Pineault et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Charles-Garnier dénonce les nouvelles demandes d'Hydro-Québec afin de hausser les tarifs d'électricité et demande à la société d'État de reconsidérer sa demande. Par cette même résolution, la municipalité de Saint-Charles-Garnier demande à la Régie de l'Énergie de

refuser cette hausse de tarifs lors des audiences prévues à cet effet à l'automne 2014.
Cette résolution sera expédiée aux personnes et organismes suivants :

Monsieur Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec
Monsieur Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia
Monsieur Thierry Vandal, président et directeur général Hydro-Québec
Madame Diane Jean, régisseuse et présidente, Régie de l'Énergie

**7. REFINANCEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUTS ET FINANCEMENT DU
CAMION-CITERNE**

14-154 ADJUDICATION DE FINANCEMENTS PAR BILLETS

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL NADEAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR RODRIGUE OUELLET ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Charles-Garnier accepte l'offre qui lui est faite de **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.** pour son emprunt par billets en date du 11 septembre 2014 au montant de 388 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 139 et 200. Ce billet est émis au prix **98,48200** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

29 900 \$	1,70000 %	11 septembre 2015
30 800 \$	1,95000 %	11 septembre 2016
31 600 \$	2,15000 %	11 septembre 2017
32 500 \$	2,25000 %	11 septembre 2018
263 800 \$	2,50000 %	11 septembre 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

14-155 **RÉSEAU D'ÉGOUTS**
REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 139
CAMION-CITERNE INCENDIE
FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 200

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la Paroisse de Saint-Charles-Garnier souhaite emprunter par billet un montant total de 388 600 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
139	258 600 \$
200	130 000 \$

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO ROY, APPUYÉ PAR MONSIEUR RODRIGUE OUELLET ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU' un emprunt par billet au montant de 388 600 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 139 et 200 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 11 septembre 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	29 900 \$
2016	30 800 \$
2017	31 600 \$
2018	32 500 \$
2019	33 300 \$ (à payer en 2019)
2019	230 500 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la Paroisse de Saint-Charles-Garnier émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour

un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 septembre 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 139 et 200, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. VOIRIE

Suite à notre demande d'aide financière auprès de M. Pascal Bérubé, député, une subvention de 30 000\$ est accordée à la municipalité pour des travaux de voirie.

Recharge de gravier sur le réseau routier.

Ces travaux seront réalisés par les constructions Jalbert et Pelletier.

10. FIN D'EMPLOI SAISONNIER DU MANŒUVRE, M. RAOUL GARON

14-156 Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu :

QUE l'emploi à temps plein de monsieur Raoul Garon, manœuvre, prendra fin le 12 septembre 2014.

Tel que stipulé dans le contrat de travail de monsieur Garon, l'emploi se poursuit à temps partiel, selon le besoin, sans dépasser 40 heures par semaine et au taux horaire fixé entre les parties.

Inscrire dans le journal Le Charlois, portes usagées à vendre. Faites votre prix.

11. ACHAT CAMION DE DÉNEIGEMENT INTERNATIONAL PAYSTAR 2008

14-157 Considérant que la municipalité est allée par invitation écrite à deux fournisseurs pour l'achat d'un camion de déneigement usagé avec équipements;

Considérant que la municipalité de Sainte-Marguerite de la Nouvelle-Beauce a retenu l'offre de prix pour le camion International Paystar 2008.

Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier :

Autorise Mme Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement de 95 555.05\$ plus taxe, à la municipalité de Sainte-Marguerite de la Nouvelle-

Beauce.

Autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à affecter le surplus accumulé pour le paiement du camion de déneigement usagé.

Autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document pertinent à la transaction.

AUTORISATION À MONSIEUR JEAN-PIERRE BÉLANGER, MAIRE
TRANSFERT DE VÉHICULE

14-158 Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu :

QUE la municipalité de la Paroisse Saint-Charles-Garnier mandate monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire :

À signer tout document pertinent à la transaction dans l'achat du camion International Paystar 2008 avec équipements.

À effectuer, au nom et pour la municipalité, le transfert de véhicule à la société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour le camion de déneigement :

De marque : Internationale

Modèle : Paystar

Année : 2008

No d'identification : 1HTXGAPT88J648002

FRAIS DE DÉPLACEMENT / STE-MARGUERITE DE LA NOUVELLE-BEAUCE

14-159 Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise, sur présentation de factures, le paiement des frais de déplacement pour les transactions à effectuer lors de l'achat du camion International Paystar 2008.

12. NOMMER UN MAIRE SUPPLÉANT

14-160 Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par madame Bibiane Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil nomme monsieur Rodrigue Ouellet comme maire suppléant pour

les trois prochains mois. À ce titre, en l'absence du maire, il est autorisé à signer les documents de la municipalité en compagnie de la directrice générale. Il est de plus désigné à représenter la municipalité au conseil des maires et à tout autre endroit.

13. VARIA

1. CHOIX DU CHAUFFEUR

14-161 Suite à la parution d'une offre d'emploi pour l'embauche d'un opérateur de camion à neige avec expérience de la mécanique;

Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et unanimement résolu :

QUE le conseil retient la candidature de monsieur Réjean Blanchette en tant que chauffeur sur les véhicules de la municipalité. Un contrat de travail sera rédigé sous peu.

BANQUE DE NOMS COMME CHAUFFEUR

14-162 Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par madame Bibiane Gagnon
et résolu à l'unanimité :

QUE la candidature de : MM. Nelson Soucy, Gaétan Morin, Gino Morissette et Mario Bélanger, feront partis de la banque de noms, en cas de besoin.

2. URBANISME

PERMIS D'INTERVENTION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

14-163 ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

POUR CES RAISONS, il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-

Charles-Garnier demande au ministère des Transports du Québec les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2014 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère et qu'à cette fin, autorise madame Josette Bouillon, directrice générale à signer lesdits permis d'intervention.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

SUSPENSION DE LA SÉANCE

14-164 Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu :
QUE le conseil suspens la présente séance à 22h00.

À la reprise de la séance suspendue à 22h00, tous les membres du conseil présents au début de cette séance formaient toujours quorum.

14-165 Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu :
QUE le conseil reprend les délibérations de la séance à 22h15.

SERVICES TECHNIQUES / MRC DE LA MITIS

14-166 Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Bruno Roy et unanimement résolu :
QUE le conseil demande les services de monsieur Antoine Vallières-Nolet, ingénieur pour une évaluation d'une future connexion au réseau d'égout sanitaire, près de la route 298 et une expertise pour abaisser un regard sanitaire surélevé situé sur la rue Principale.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

14-167 Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par madame Bibiane Gagnon et unanimement résolu de lever la séance à 22h20

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....
Josette BOUILLON, dg et sec.-trés.